



AVIS PUBLIC

Demandes de dérogation mineure

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 14 juillet 2025 à 19 heures, à la salle du conseil municipal au 2^e étage de la mairie, située au 145, rue Saint-Louis, à Saint-Eustache, le conseil sera saisi des demandes de dérogation mineure suivantes:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
Permettre un alignement d'arbres le long des lignes de terrain, dans lequel huit arbres sont manquants par rapport au ratio minimal de 31 arbres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage exige un arbre tous les 7,0 mètres le long des lignes de lot arrière, latérales et avant sur le terrain visé par un réaménagement du stationnement. (DM 2025-0078)	405, boulevard Industriel
Permettre l'agrandissement en cour avant du bâtiment principal à une distance de 5,32 mètres, alors que le règlement numéro 1675 de zonage cette marge à 6,0 mètres. (DM 2025-0090)	266, rue Racine
Permettre d'augmenter la superficie d'affichage totale permise sur la façade du bâtiment donnant sur la 25 ^e Avenue à 38,99 m ² , alors que le règlement numéro 1675 de zonage autorise une superficie maximale de 0,6 m ² d'affichage par mètre linéaire de mur, le mur du bâtiment actuel a 54,30 mètres, ce qui autoriserait une superficie maximale de 32,58 m ² . (DM 2025-0091)	180, 25 ^e Avenue

Le conseil entendra toute personne intéressée par ces demandes.

Fait à Saint-Eustache, ce 23^e jour de juin 2025.

Fanny Pineault,
Assistante-greffière